

Avis de la délégation CNE du personnel au Conseil d'entreprise sur la note du Recteur « Organisation de l'année académique 2020-2021. Principes et balises » soumise au Conseil académique du 17 juin 2020

La délégation CNE du personnel au Conseil d'entreprise (CE) a pris connaissance de la note du Recteur présentant des principes et balises relativement à l'organisation de l'année académique 2020-2021. Elle apprécie l'exercice qui, dans un contexte difficile, permet d'envisager le cœur d'activité de l'université au moment crucial de la rentrée académique. Elle souhaite néanmoins apporter quelques nuances sur les points suivants.

1 Contexte

Outre le plan exposé par le Recteur, qui doit s'appliquer dans le contexte d'une poursuite du déconfinement où des règles de distanciation physique restent d'application, la délégation souhaite que ce plan présente également un volet visant le maintien de l'activité dans le contexte d'un nouveau confinement. Ce volet devrait intégrer les enseignements de la crise sanitaire actuelle quant au télétravail, au télé-enseignement, au téléapprentissage et à la télé-évaluation notamment.

2 Principe de subsidiarité (balise 1)

La partie qui présente le contexte précise que « ces principes et balises visent, pour l'essentiel, les activités d'enseignement, bien que la recherche ait aussi été au cœur des préoccupations des acteurs. » On annonce ainsi une note spécifique sur les développements particuliers à la recherche. Dans l'exposé des principes et idées-clés, le principe de subsidiarité est explicité, selon le rapport de B. Dubuisson, comme « une plus grande autonomie aux facultés et commissions de programmes pour l'organisation des activités d'apprentissage ». Dans la suite du document, il ne sera pratiquement plus fait état que des facultés. L'organisation des activités d'apprentissage n'est cependant pas le fait des seules facultés. S'il est question, dans la suite de la note, des adaptations nécessaires des bibliothèques, *Learning Centers*, salles informatiques et restaurants universitaires pour répondre aux exigences sanitaires, des services de l'administration centrale sont également concernés et impliqués (comme SIC, LOGE, AIDE, CIO, ILV, LLL, etc.).

Il serait donc bon que la note renvoie aussi aux documents concernant les mesures générales, les mesures spécifiques pour les activités de recherche (y compris les instituts de recherche), le maintien et l'adaptation des activités des services généraux, etc.

La délégation CNE du personnel attire l'attention des Autorités sur la nécessité de veiller à éviter les discriminations pédagogiques liées à l'autonomie des facultés dans l'organisation des activités d'enseignement. Si la subsidiarité est un principe intéressant qui mène à prendre les décisions sur base d'une bonne connaissance du terrain, elle introduit cependant un risque de traitement très différencié des étudiant·es selon les facultés.

3 Retour au présentiel (balise 2)

La situation vécue par la communauté universitaire depuis la fermeture de l'université, en mars, dictée par la force majeure, a mis en évidence tant les apports que les limites de l'université numérique par rapport au fonctionnement présentiel. La délégation CNE du personnel se réjouit du retour aux activités en présence du personnel et des étudiant·es. Elle attire l'attention des Autorités sur l'importance des contacts de qualité avec les enseignant·es mais, plus généralement, avec l'ensemble du personnel de l'université. On sait toute l'importance des contacts avec le service des inscriptions, le service d'aide, les secrétariats facultaires qui sont de véritables plaques tournantes de l'information pour les étudiant·es. Les contacts de qualité avec le personnel AT sont aussi de première importance, notamment en ce qui concerne la logistique entourant les études (les horaires, les inscriptions, les locaux, l'ensemble des démarches administratives, ...).

4 Accueil des étudiant·es (balises 3 et 4)

Parmi les populations étudiantes demandant une attention particulière, la délégation CNE du personnel souhaite que soient mentionné·es les étudiant·es primo-arrivant·es en deuxième cycle, les étudiant·es à besoins spécifiques ainsi que les adultes en reprise d'études, publics passés sous silence.

Afin d'aider les étudiant·es de premier Bac à entrer dans le rythme académique, les équipes pédagogiques devront mettre au point un dispositif d'intégration reposant sur un portefeuille d'activités spécifiques et tenant compte d'une fin d'études secondaires dans un contexte pour le moins inhabituel. Ces équipes doivent être renforcées pour cette période particulière.

En outre, veiller à ce que chaque étudiant·e puisse bénéficier de plusieurs contacts en présentiel chaque semaine, tout en répartissant les étudiant·es par groupes de maximum 50 est un objectif difficile à atteindre pour les grandes cohortes de premier Bac.

5 Réflexion pédagogique (balises 6, 7 et 10)

Outre ce qui a été dit plus haut (Contexte), la délégation CNE souhaite des éclaircissements sur la manière dont cette réflexion sera organisée et dont les enseignant·es seront invité·es à y prendre part. Les enseignements de la crise sanitaire méritent un travail en profondeur qui doit dépasser l'adaptation technique de cours en présence à des cours à distance. Les équipes du CEFO et du LLL doivent être renforcées dans cet objectif.

Du fait des difficultés qu'éprouvent certain·es étudiant·es à se connecter, il serait par ailleurs bon de doubler l'enseignement à distance synchrone par un enseignement à distance asynchrone qui permette de suivre l'enseignement de façon différée. La possibilité de reprendre certaines parties présente également une plus-value pédagogique. Cette modalité asynchrone contribuerait à diminuer le stress des étudiant·e·s et, par conséquent, des enseignant·es.

6 Développements informatiques et logistiques (balises 11 et 12)

Ces développements exigent un travail qui plaide en faveur du renforcement des équipes actuelles. L'université devra dégager les moyens financiers nécessaires sans diminuer ceux des facultés.

La délégation CNE du personnel attire l'attention des Autorités sur la nécessité d'aider les étudiant·es qui ne disposent pas de matériel informatique adéquat pour suivre un enseignement à distance. Elle souhaite, en particulier, savoir quels moyens sont prévus pour aider les étudiant·es en difficulté.

Elle rappelle, en outre, que la réflexion à mener quant à l'accès aux services communs (bibliothèques, *Learning Centers*, salles informatiques et restaurants universitaires) devra se faire en concertation avec le CPPT.

La délégation CNE du personnel apprécie l'exercice de projection qui lui est soumis. Elle demande à l'Université de tenir compte des réflexions ci-dessus. Elle insiste pour que l'employeur considère attentivement la nécessité de dégager les ressources financières nécessaires à mettre à jour les équipements qui le demandent et à aider les membres de la communauté universitaire, en ce compris les étudiant·es, à s'équiper et à se former. Elle attire particulièrement l'attention des Autorités sur la nécessité de renforcer les équipes qui seront en première ligne pour cette rentrée académique.